

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 11 octobre 2022 à 12 h 15**

**Maison du citoyen  
12090, rue Notre-Dame Est**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

## 30 – Administration et finances

### 30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1227960010

Présentation du programme décennal d'immobilisations pour (PDI) 2023-2032 et approbation de la liste des projets le constituant en séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 11 octobre 2022. Transmission au comité exécutif de la Ville.

### 30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1227960011

Présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 11 octobre 2022. Transmission au comité exécutif de la Ville.

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

---



**Dossier # : 1227960010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du programme décennal d'immobilisations pour (PDI) 2023-2032 et approbation de la liste des projets le constituant en séance spéciale du conseil d'arrondissement le 11 octobre 2022. Transmission au comité exécutif de la Ville.

Présentation du programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2023 à 2032 et approbation de la liste des projets le constituant en séance spéciale du conseil d'arrondissement le 11 octobre 2022 .  
Transmission au Comité exécutif de la Ville.

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2022-10-05 16:22

**Signataire :**

Valérie G GAGNON

---

Directrice  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227960010

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation du programme décennal d'immobilisations pour (PDI) 2023-2032 et approbation de la liste des projets le constituant en séance spéciale du conseil d'arrondissement le 11 octobre 2022. Transmission au comité exécutif de la Ville.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le conseil d'arrondissement doit présenter le programme décennal d'immobilisations (PDI) pour les années 2023 à 2032 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et les projets le constituant. Il devra également être transmis au Comité exécutif de la Ville

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La planification pour les dix années soit de 2023 à 2032, est dédiée à la protection des actifs et à des projets de développement. Les montants qui y sont indiqués sont les dépenses nettes de l'arrondissement pour les dix années.

Il est important de noter que nous présentons les projets prévus pour les années 2023 à 2032. Certains projets ont des sources de financement autres ou en plus du PDI (Programme décennal d'immobilisations) de l'arrondissement, par exemple, des reports du PDI des années précédentes, un financement au comptant, un financement d'un programme corporatif, ou autre

**JUSTIFICATION**

L'adoption de la planification des projets d'investissements est requise afin de faire les demandes appropriées de règlements d'emprunt auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour le financement ceux-ci et permettre la réalisation des travaux en 2023 et/ou au courant des années subséquentes.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La programmation 2023-2032 globale comprend des investissements de l'ordre de 127 300 000 \$, alors que pour l'année 2023 les investissements de l'ordre de 12 730 000 \$.

La répartition détaillée par programme est proposée en pièce jointe.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 permettra la réalisation de projets dédiés au maintien de nos infrastructures, bâtiments, parcs et équipements, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 sera diffusé sur le site Internet de l'arrondissement, à la suite de l'adoption par le conseil d'arrondissement

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Loi sur les cités et villes, article 105.4, sanctionnée le 15 juin 2006 et l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis LAROCQUE  
chef de division des ressources financières et  
matérielles

**ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2022-10-05



**Dossier # : 1227960011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux- Trembles à une séance spéciale du conseil d'arrondissement le 11 octobre 2022. Transmission au comité exécutif de la Ville.

De dresser et transmettre au Comité exécutif de la Ville, les prévisions budgétaires pour l'année 2023 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Valérie G GAGNON Le 2022-10-05 16:19

Signataire :

Valérie G GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227960011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à une séance spéciale du conseil d'arrondissement le 11 octobre 2022. Transmission au comité exécutif de la Ville.

**CONTENU****CONTEXTE**

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, le conseil d'arrondissement doit présenter les prévisions budgétaires pour l'année financière 2023 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

L'arrondissement a reçu du Service des finances de la Ville de Montréal sa dotation pour l'exercice financier 2023.

Les principaux éléments mis en place par la Ville pour constituer le budget 2023 sont :

**Ajustement budgétaire**

- Indexation de 2,0% des transferts centraux;
- Bonification des transferts centraux.

**Indexation des coûts à financer**

- Main d'oeuvre;
- Facturation immobilière;
- Marquage et signalisation;
- Réparation des nids-de-poule.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La présentation des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023 de l'arrondissement



de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aura lieu lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement le 11 octobre 2022 . Celles-ci seront transmises au Comité exécutif de la Ville par la suite.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement a reçu une dotation de la Ville centre pour ses dépenses nettes de fonctionnement de 52 493 300 \$ à laquelle s'ajoute des revenus de taxation locale de 11 507 700 \$.

L'écart entre le financement disponible et le budget établi à 66 676 000 \$ pour l'année 2023 a été comblé par une affectation de surplus de 200 000 \$.

Cela permettra à l'arrondissement de rencontrer ses obligations en 2023 et de maintenir son niveau de service à la population.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Articles 143.1 et suivants de la Charte de la Ville de Montréal, sanctionnée le 15 juin 2006 et de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis LAROCQUE  
chef de division des ressources financières et  
matérielles

### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2022-10-05